



Eléments publiés en application du Code de Gouvernement d'Entreprise AFEP-MEDEF et du Règlement Intérieur du Conseil d'administration

Attribution d'actions de performance au Directeur Général

Conformément à la politique de rémunération long-terme du Groupe et aux autorisations données par les 27^{ème} et 28^{ème} résolutions de l'Assemblée Générale annuelle du 15 mai 2019, le Conseil d'administration réuni le 17 mars 2020 a adopté un plan de rémunération long-terme n°20 sous la forme d'un plan d'attribution d'actions de performance et d'actions gratuites destinées aux principaux cadres managers du Groupe.

Les principales caractéristiques de ce plan ont été présentées aux actionnaires dans l'avis de convocation à l'Assemblée Générale du 15 mai 2019, dans les limites de 300 000 actions de performance destinées aux dirigeants mandataires sociaux et principaux managers du Groupe, et 50 000 actions gratuites destinées aux Talents, et seront détaillées dans l'avis de convocation à l'Assemblée Générale du 13 mai 2020, en particulier s'agissant du périmètre, des règles d'attribution et des conditions de performance à satisfaire en vue de l'acquisition définitive des actions de performance.

Sur le fondement de la décision de l'Assemblée du 15 mai 2019, le Conseil a en particulier décidé d'attribuer au Directeur Général 20 000 actions de performance (représentant 6,67% de l'enveloppe d'attribution totale maximum autorisée par l'Assemblée) dont l'acquisition définitive est conditionnée par l'atteinte de deux conditions de performance d'égale importance.

Les conditions de performance pour tous les bénéficiaires d'actions de performance, dont le Directeur Général, sont les suivantes :

(1) une condition de performance boursière appliquée à 40% des actions attribuées et consistant à mesurer le TSR (total shareholder return) de Nexans et à le comparer au TSR d'un panel de référence intégrant les 9 sociétés suivantes : Belden, Legrand, Prysmian, Rexel, ABB, Schneider Electric, Leoni, NKT Cables et ZTT. Le Conseil d'administration pourra revoir ce panel en cours de période, dans le cas exceptionnel de disparition de certaines de ces sociétés ou de consolidation entre sociétés.

Pour la période considérée, le TSR correspond à la croissance du cours de l'action augmentée du dividende par action. La croissance du cours de l'action est appréciée en considérant la moyenne des cours d'ouverture des 3 mois précédant l'attribution et la moyenne des 3 mois précédant la fin de la période d'appréciation de la performance. De plus, le dividende par action

est la somme des dividendes versés sur une action (Nexans ou du panel) pendant la période de 3 ans d'appréciation de la performance.

Le TSR ainsi obtenu sera comparé à celui calculé sur la même période sur le panel de comparaison, et résultera en un classement entre Nexans et les sociétés au sein du panel.

(2) une condition de performance économique appliquée à 40% des actions attribuées et consistant à mesurer le Free Cash Flow à fin 2022¹.

(3) une condition de performance RSE appliquée à 20% des actions attribuées et consistant à mesurer la réalisation des ambitions RSE du groupe tels que définies dans la feuille de route 2018-2022 :

		KPI	Target 2022
PEOPLE	Workplace safety	Workplace accident frequency rate	< 1
	Human capital	Managers with an Individual Development Plan	100%
		Women in management positions	25%
PLANET	Environmental management	Industrial sites certified EHP and/or ISO 14001 (2)	97%
	Energy	Energy intensity (268 in 2018)	-3%
	Climate	Reduction of GHG emissions (scopes 1, 2 and 3) (versus n-1)	-5%
PRODUCT	Sustainable Products	Total waste recycled	>50%
PARTNERS	Business ethics	Managers having signed the Compliance Certificate	100%
	Stakeholders	OTIF - 1C	94%
		Employee engagement index (74% in 2018)	+3

En fonction des niveaux de performance qui seront constatés à l'issue de la période d'acquisition expirant le 17 mars 2024, le nombre d'actions qui seront définitivement acquises par le Directeur Général pourra varier entre 0 et au plus 20 000 actions, en application des échelles suivantes :

Pallier atteint par Nexans par rapport au TSR du panel	% d'actions attribuées définitivement acquises au titre de cette condition
1er or 2ème rang	100%
3ème rang	90%
4ème rang	80%
5ème rang	60%
6ème rang	40%

Niveau de Free Cash Flow du Groupe à fin 2022	% d'actions attribuées définitivement acquises au titre de cette condition
≥ 215 M€	100%
≥ 205 M€ et < 215 M€	90%
≥ 195 M€ et < 205 M€	80%
≥ 185 M€ et < 195 M€	70%
≥ 175 M€ et < 185 M€	60%
≥ 165 M€ et < 175 M€	50%
< 165 M€	0%

¹ Free Cash Flow = Cash Flow total avant dividende et M&A tel que figurant dans les états financiers 2022 du Groupe publiés en 2023 (sur la base de la dette nette).

Niveau de l'indice CSR atteint à fin 2022	% d'actions attribuées définitivement acquises au titre de cette condition
≥ 90%	100%
≥ 70% et < 90%	70%
< 70%	0%

L'attribution au dirigeant mandataire social est conforme au Code AFEP-MEDEF et aux caractéristiques décrites dans la politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux exécutifs (publiée sur le site www.nexans.com), en particulier :

Conditions de performance	L'acquisition définitive des actions de performance est soumise à la constatation par le Comité des Nominations, des Rémunérations et du Gouvernement d'Entreprise de la satisfaction des conditions de performance.
Obligation de conservation	Le Directeur Général devra conserver au nominatif jusqu'à la cessation de ses fonctions 25% des actions de performance acquises de manière définitive, sous réserve d'une décision contraire du Conseil au regard de sa situation et en particulier au vu de l'objectif de conservation d'un nombre croissant de titres ainsi acquis.
Prohibition des instruments de couverture	Les actions de performance attribuées au Directeur Général ne peuvent pas faire l'objet de couverture jusqu'à la fin de la période d'acquisition fixée par le Conseil d'Administration.
Périodes recommandées d'abstention	Procédure Groupe « Délit d'initié ».